

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.066

L'An Deux Mille Trois, le 30 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

20 JUIN 2003

**DATE D'AFFICHAGE**

20 JUIN 2003

**ETAIENT PRESENTS** : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHERON, M. BUJARD, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT  
M. CAU représenté par Mme DURAND  
M. COASSIN représenté par M. BUJARD  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY

**ABSENTS-EXCUSES** : M. MOST, M. MERLE, Melle LABEYRIE.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 30

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : CONSTRUCTION DU CENTRE MEDICO-SOCIAL BOULEVARD FRANCK LAMY  
A ROYAN - APPROBATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE  
D'OEUVRE

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 30 mars 2000, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la construction d'un Centre Médico-Social boulevard Franck Lamy à ROYAN pour accueillir les services de la médecine scolaire, les permanences, l'action éducative en milieu ouvert et l'association pour l'action sociale.

La maîtrise d'oeuvre de l'opération a été confiée au groupement M. COLAS, M. LAPASSERIE, M. OLIVIER et M. PERSON suite à un avis public à candidature lancé dans le cadre d'une procédure simplifiée limitée sur la base d'une mission complète au sens de la loi MOP.

L'Avant Projet Détaillé (A.P.D.) et le nouveau coût d'opération ont été présentés par l'architecte à la Commission des travaux du 09 octobre 2002 dernier et ont reçu un avis favorable.

Par délibération en date du 13 novembre 2002, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant Projet Détaillé, le coût définitif des travaux arrêté à la somme de 1.016.632,90 Euros TTC ainsi que le coût global d'opération du Centre Médico-Social estimé à 1.235.567,00 Euros TTC.

Afin de poursuivre l'opération, il est nécessaire de procéder à la réactualisation des honoraires de la maîtrise d'oeuvre en fonction du nouveau coût des travaux.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 24 décembre 2002 a émis un avis favorable à l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre qui se présente comme suit :

- la rémunération de la mission BASE + Etudes d'EXECUTION de l'équipe de maîtrise d'oeuvre est portée de 76.461,89 Euros HT à 88.402,86 Euros HT.

- la mission Ordonnancement et Pilotage de Chantier (OPC) est portée de 7.648,19 Euros HT à 8.840,28 Euros HT.

Le total de la rémunération du marché de maîtrise d'oeuvre au stade de l'A.P.D. se monte donc à 97.243,14 Euros HT soit 116.302,79 Euros TTC.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Centre Médico-Social à ROYAN et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'Avant Projet Détaillé présenté à la Commission des Travaux du 09 octobre 2002,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 24 décembre 2002,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du Centre Médico-Social à ROYAN qui porte le montant des honoraires du groupement COLAS/LAPASSERIE/OLIVIER/PERSON à 116.302,79 Euros TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 juillet 2003  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS